

Compte-rendu du Conseil communautaire du 30 juillet 2010, à Monteignet-sur-l'Andelot

Le projet de SCOT du Bassin de Gannat arrêté

Les délégués de la Communauté de Communes du Bassin de Gannat se sont réunis sous la présidence de Louis HUGUET à la salle polyvalente de Monteignet-sur-l'Andelot.

Les délibérations prises lors de la réunion sont les suivantes :

• **Bilan de la concertation et arrêt du projet de SCOT**

Après plus de deux ans de travaux, le Conseil communautaire a arrêté à l'unanimité le projet de SCOT, après avoir préalablement tiré le bilan de la concertation. Cette décision clôturait une étape longue et difficile, en l'absence de document antérieur de planification et en raison de la mise en œuvre d'une concertation pour associer tous les acteurs du territoire. Le projet sera soumis pour avis aux personnes publiques associées avant le lancement d'une enquête publique.

Cette étape marque le début d'une politique communautaire dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement, l'ambition du SCOT étant d'abord de constituer un premier socle d'orientations générales partagées et consensuelles sur l'avenir du territoire communautaire.

• **Réalisation d'un jeu de pistes : résultat de la consultation**

Le Conseil communautaire a déclaré l'appel d'offre infructueux et a décidé de lancer une procédure négociée, sachant que les conditions initiales du marché ne seront pas substantiellement modifiées.

• **Travaux d'aménagement du 2^{ème} étage du siège : résultats de la consultation**

Suite à une consultation, le Conseil communautaire a retenu les entreprises pour les travaux d'aménagement du 2^{ème} étage du siège (lot Menuiserie : Chaucheprat – 4 657 €HT; lot Peinture : Alain Karle – 7 880,32 € HT ; lot Electricité : Boissonnet ; lot Plomberie : Gauliat-Pitois-Forbert – 7 732 € HT ; lot Sols collés : Ducellier-Guérin – 4 694,60 € HT). D'un montant total de 31 692,92 €HT, les travaux devraient démarrer début septembre et durer environ 3 mois.

• **Extension de la régie de prêt de matériel de puériculture et de jeux du pôle multi-accueil**

Le service Petite Enfance organise des sorties pour lesquelles une participation financière peut être demandée aux familles des enfants concernés. Afin d'autoriser le personnel à collecter cet argent, le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité l'extension de la régie de prêt.

• **Fourrière pour animaux**

Suite au retrait de la SPA de la gestion de la fourrière de Brugheas, et après étude de plusieurs propositions, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité d'approuver la proposition de l'entreprise Chenil Service qui gère la fourrière de Gerzat. En effet, pour un montant de 1,30 €TTC par habitant, l'entreprise prend à sa charge l'accueil, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, mais aussi le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique. Le contrat d'un an fixe la participation communautaire à **16 759,60 €**.

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.